

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 mai 2023

Délibération n° 2023 – 23/05/2023 – 3

Admissions en non-valeur et remise gracieuse

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 5 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **les admissions en non-valeur pour un montant de 12 531,04 €**
- **une remise gracieuse pour un montant de 650,00 €**

Dijon, le 23 mai 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Récapitulatif demande admission en non-valeur et demande de remise gracieuse

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Récapitulatif Demande Admission en non valeur et remise gracieuse - Conseil d'administration du 23 mai 2023

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
3 dossiers	Créances irrécouvrables	3 988,16 €
3 dossiers	Procédures collectives Créances éteintes	8 542,88 €
dossiers	Chèques Impayés	0,00 €
Total	6 dossiers	12 531,04 €

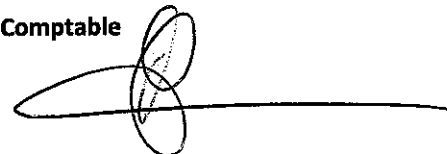
Nature créances	Motif	Montant
Facture formation	Créance irrécouvrable	1 071,43 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	316,73 €
Facture formation	Créance irrécouvrable	2 600,00 €
	Créance irrécouvrable	3 988,16 €
Facture formation	Clôture pour insuffisance d'actif	4 163,25 €
Facture formation	Certificat d'irrecouvrabilité	285,00 €
Facture formation	Certificat d'irrecouvrabilité	4 094,63 €
3 dossiers	Procédures collectives créances éteintes	8 542,88 €
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	
Chèque impayé	Créance irrécouvrable	
	Chèques Impayés	- €
6 dossiers	TOTAL	12 531,04 €

Le Directeur Général des Services



Alain HELLEU

L'Agent Comptable



Muriel LECULLIER

Demande Admission en non valeur/ Remises gracieuses / Effacement de dettes - Conseil d'administration du 23 mai 2023

Nombres de dossiers	Motif de l'Admission en non valeur	Montant
1 dossier	Remise gracieuse	650,00 €
dossier	Créances irrécouvrables	
dossier	Effacement de dette	
Total	1 dossier	650,00 €

Nature créances	Motif	montant
Trop perçu sur salaire	Remise gracieuse	650,00 €
1 dossier	Remise gracieuse	650,00 €
dossiers	Créances irrécouvrables	0
Trop perçu sur salaire	Effacement de dette / Dossier de surendettement	
1 dossier		
1 Dossier	TOTAL GENERAL	650,00 €

Le 05 mai 2023

Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU

L'Agent Comptable

Muriel LECULLIER